

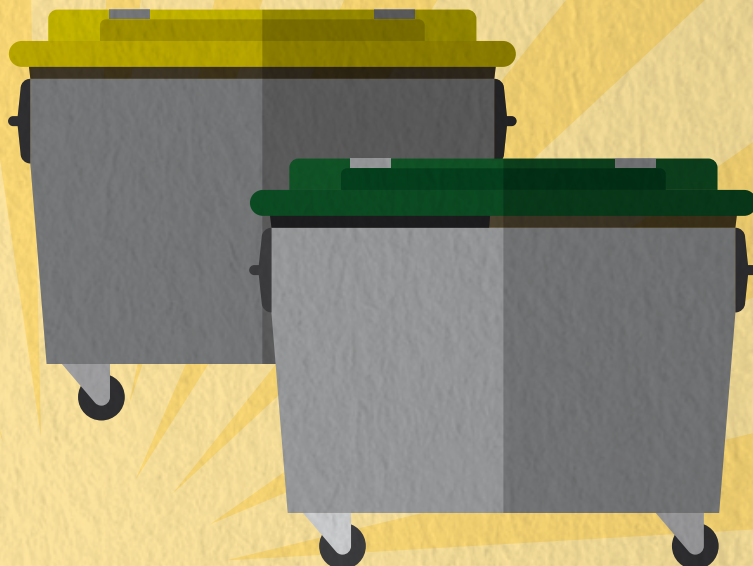
VOTRE ACTIVITÉ EST SITUÉE À BÉTHENY, BEZANNES, CORMONTREUIL,
REIMS, SAINT-BRICE-COURCELLES OU TINQUEUX.

PROFESSIONNELS

BIEN GÉRER VOS DÉCHETS

COLLECTE EN BACS ROULANTS

Voici les consignes à respecter pour optimiser la collecte de vos déchets éliminés par le service public. En respectant ces règles, vous contribuez à la propreté de l'espace public et à la sécurité des agents collecteurs, tout en vous permettant de réduire le coût de gestion de vos déchets.



VOUS DEVEZ...

- déposer vos déchets non recyclables dans des sacs fermés.
- déposer vos déchets recyclables en vrac, les cartons coupés, à l'intérieur du bac.
- présenter vos bacs couvercle fermé.
Dans le cas contraire, vos déchets ne seront pas collectés.
- au-delà d'un volume hebdomadaire de 2 000 l, contacter un prestataire privé pour la collecte et le traitement de vos déchets ou vous rendre sur l'une des déchetteries privées du Grand Reims réservées aux professionnels.
- respecter les consignes définies par la collectivité : nature des déchets, volumes...
À défaut, vos déchets ne seront pas collectés.
- disposer d'un local réglementé dans vos locaux pour le stockage des bacs roulants ou, à minima en zone d'activité, d'un site externe privatif.
- respecter les jours et horaires de présentation des bacs.
- maintenir les bacs dans un bon état de propreté.

RAPPEL

Le volume autorisé pour la collecte des déchets des professionnels est de 1 500 l hebdomadaires maxi pour les déchets assimilés aux ordures ménagères et de 1 500 l hebdomadaires maxi pour les déchets recyclables. L'ensemble des deux flux ne doit pas excéder 2 000 l hebdomadaires par raison sociale.

**LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES
POURRA FAIRE L'OBJET DE POURSUITES**



VOUS NE DEVEZ PAS...

- laisser les bacs sur le domaine public en dehors des jours et horaires de ramassage.
- utiliser des housses fixes ou de grands sacs-poubelles scotchés à la place des bacs.
- déposer des déchets en dehors des bacs roulants.
- utiliser des broyeurs ou compacteurs pour les déchets [problèmes d'envol, de surcharge des bacs, avec risques pour les agents et pour le matériel].

LES RECYCLABLES

TOUS LES PAPIERS



Les cartons doivent être pliés ou découpés

BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE



EMBALLAGES CARTON ET MÉTAL



EN VRAC
DANS LE BAC



LE VERRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX



AU CONTENEUR
À VERRE

MÉTIERS DE LA RESTAURATION
un service complémentaire est
à votre disposition sur inscription.
+ d'info au 03 26 02 90 90

LES NON-RECYCLABLES

EN SAC
DANS LE BAC



AUTRES FILIÈRES

Vos déchets doivent suivre des filières professionnelles
ou la reprise auprès de vos fournisseurs

OBJETS ENCOMBRANTS



Gros volumes
supérieurs à 1 000 l/semaine

DÉCHETS SPÉCIFIQUES



Toxiques,
équipements électriques,
huile...

POUR ALLER PLUS LOIN

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Pensez à la consigne et à limiter le gaspillage.
Le Grand Reims peut vous aider dans un diagnostic
de réduction de vos déchets.